



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Commune de Sorbo-Ocagnano

dossier n° PC 02B 286 21 N0009-T01

date de dépôt : 15 septembre 2022

demandeur : SCI MTE, représenté par
Monsieur ALBERTINI Tony

pour : transfert de permis

adresse terrain : lieu-dit Macchione, à Sorbo-
Ocagnano (20213)

**ARRÊTÉ
transférant un permis de construire**

Le maire de Sorbo-Ocagnano,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015 ;

Vu le permis de construire initial obtenu le 8 novembre 2021 ;

Vu la demande de transfert présentée le 15 septembre 2022 par la SCI MTE représenté par M. ALBERTINI Tony demeurant lieu-dit Arena 20215 Venzolasca ;

Vu l'accord du bénéficiaire initial en date du 15 septembre 2022 ;

Considérant que le permis de construire initial est en cours de validité;

Sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires.

ARRÊTE

Article 1

Le TRANSFERT du permis susvisé est ACCORDÉ.

Article 2

Les prescriptions antérieures restent applicables.

A
Le 20/12/2022

Le maire,

**P/Le Maire
L'adjoint délégué**

